

Balade sur les coteaux de Pessac-sur-Dordogne



Visorando



Randonnée n°112157

Une randonnée proposée par Office de Tourisme Castillon-Pujols

Ce petit village, situé entre Castillon-la-Bataille et Sainte-Foy-la-Grande, est un ancien port très actif de transport de vins. Après avoir admiré ses trois cales remarquables, cette balade vous guidera vers les coteaux pour vous montrer la richesse agricole de ce lieu. Cette balade peut se faire à pied ou à VTT.

Durée :	1h 45	Difficulté :	Facile
Distance :	5,49 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	78 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	78 m		
Point haut :	96 m	Commune :	Pessac-sur-Dordogne (33890)
Point bas :	11 m		



Description

Se garer sur le parking du Temple ou sur les quais.

(D/A) Dos au temple, prendre en face, la Rue du Port, en direction des quais et de la rivière.

(1) Longer la rivière, direction Nord-Est, passer sous le pont puis devant le Château Vidasse. Poursuivre sur cette petite route qui débouche sur un chemin blanc, devant la station de pompage. Continuer sur 800 m pour arriver sur la route D 130.

(2) À la route, tourner à droite (**prudence**), puis, à la deuxième intersection, prendre à gauche la petite route en direction du lieu-dit Guillemat. Continuer ensuite sur le chemin de terre qui traverse le ruisseau. Suivre le chemin de terre à droite et passer entre les maisons (il est mentionné Labarthe sur le plan IGN, aussi appelé le Méjéan) et faire 1 km environ. Le chemin rejoint le hameau de Maupile. Continuer sur la petite route qui fait un virage à 90° jusqu'au prochain croisement.

(3) Prendre à gauche, puis dans le virage suivre le chemin en face qui longe les noyers (maison sur votre gauche). Arriver devant la maison de style provençal, continuer à droite pour retrouver la route et prendre à droite.

(4) Dans le virage, prendre le chemin herbeux entre les vignes et continuer vers la gauche. Avant que le chemin vire à droite, poursuivre tout droit dans le chemin creux (le contourner s'il est encombré). Continuer tout droit jusqu'à la route.

(5) Arriver à la route, prendre à droite puis à gauche en direction du hameau de Durège. Continuer tout droit sur le chemin de terre (à la dernière maison) qui descend. À l'intersection, prendre le chemin à gauche pour rentrer dans le bois. À l'intersection dans le bois, prendre le chemin sur votre droite pour rejoindre la D 16.

(6) À la route départementale, prendre à droite et la longer avec prudence pour rejoindre le point de départ **(D/A)**.

Informations pratiques

Bureau d'Information Touristique à Gensac, ouvert l'été ou club de canoë-vélo sur les quais à Pessac.

Bureau d'Information Touristique de Castillon

Points de passages

D/A - Temple protestant (Pessac-sur-Dordogne)

N 44.818569° / E 0.077494° - alt. 18 m - km 0

**1 Quais en bord de - Dordogne (rivière)-
Affluent de la Garonne**

N 44.81908° / E 0.076423° - alt. 14 m - km 0.12

2 Chemin blanc x D130

N 44.825572° / E 0.090816° - alt. 18 m - km 1.61

3 Croisement

N 44.815215° / E 0.091599° - alt. 84 m - km 3.17

4 Départ chemin entre les vignes

N 44.813252° / E 0.088638° - alt. 95 m - km 3.54

5 Croisement avant Durège

N 44.809694° / E 0.08234° - alt. 70 m - km 4.21

6 Chemin à droite parallèle à la D16

N 44.813649° / E 0.076124° - alt. 57 m - km 4.9

D/A - Temple protestant (Pessac-sur-Dordogne)

N 44.818574° / E 0.077502° - alt. 18 m - km 5.49

5 allées de la République

33350 Castillon la Bataille

Tél : +33 (0)5 57 40 27 58

Mail : contact@tourisme-castillonpujols.fr

<https://www.tourisme-castillonpujols.fr/>

Le Bureau d'Information Touristique de Castillon-la-Bataille est ouvert :

Juin à Septembre : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Octobre à Mai : le lundi de 9h30 à 12h30, du mercredi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Ravitaillement possible sur les quais et à proximité.

Épicerie - Pain - Presse - Boucherie - Club de canoé - Vélo (ouvert tout l'été).

Restaurant guinguette sur les quais (Juin-Juillet-Août).

À 2 km, distributeur de billets à Gensac (village ancien).

A proximité

- Église Saint-Vincent XII et XVe siècle. L'édifice, construit en style roman, a été modifié au XVIe siècle par des ajouts en style gothique, un voûtement en croisées d'ogives et contreforts. Le clocher-mur occidental trinitaire se singularise par sa construction en briques et la présence de trois clochetons de style néo-byzantin ; il a été ajouté ou reconstruit au XIXe siècle. Il a été inscrit au titre des monuments historiques en totalité par arrêté du 26 février 2001.

- La croix du cimetière XIXe siècle (croix monumentale) près de l'église.

- Temple du XIXe siècle 1864.

:1:: Après le pont, Château de la Vidasse sur les bords de la Dordogne, XVe siècle (construit à l'emplacement d'une villa romaine).

- Au point (2) il faut continuer tout droit pour voir Château Ribebon XVIIIe siècle en bord de rivière

- Au point (5) vous pourrez accéder au Château de Carbonneau XIXe siècle (Gîtes et dégustation de vins).

- Depuis l'église de Pessac vous voyez le Château de Montbreton XVe siècle.

- Au point (2) vous voyez le Manoir de la Bernède XVe siècle restauré (ancien page sur la rivière).

- Tour de défense de Beaupoil.

- Moulin à eau de Moustelat construit en 1724 (visite et dégustation de vins).

- Les quais remarquables de la Dordogne avec ses 3 cales.

(1) Club de canoë/kayak/vélo et bar-restaurant sur les quais, de mai à septembre.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-balade-sur-les-coteaux-de-pessac-sur-dor/>

En savoir plus : Office de Tourisme Castillon-Pujols - Office de Tourisme Castillon-Pujols 1 Allée de la République - BP 116 33350 CASTILLON LA BATAILLE

Email : contact@tourisme-castillonpujols.fr - Site internet : <http://www.tourisme-castillonpujols.fr>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

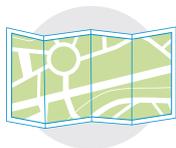
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



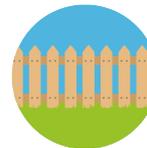
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.